

# GRAND CONSEIL

Question Christian Ducotterd

2014-CE-78

**Demande de fermeture plus restreinte pour les établissements publics qui causent des problèmes de sécurité**

---

DSJ

27.03.2014

Certains établissements publics ont la possibilité de rester ouverts de manière prolongée. Ceci correspond à un besoin adapté à la façon dont une part des jeunes choisit ses loisirs.

La majorité de ces établissements ne causent pas de problèmes de sécurité, même s'il faut relever que la facilité apportée de consommer de l'alcool entraîne une addiction chez certaines personnes ainsi qu'une diminution de la réussite des études et de la formation avec toutes les conséquences négatives que l'on connaît.

Les problèmes de sécurité dans et aux abords de certains établissements sont importants. Ceci est encore amplifié pour les bars et les dancings situés en ville qui ont l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 4 h 00 ou même 6 h 00, comme Globull, à Bulle et le Rock Café, à Fribourg.

Les responsables de ces établissements n'arrivent pas à empêcher des débordements graves et courants.

La Police cantonale doit intervenir régulièrement et en nombre lors de bagarres importantes. Ces interventions sont dangereuses pour les agents. Quelques clients sous l'emprise de l'alcool sont extrêmement dangereux et souvent influencés par leurs origines : un passé difficile et une éducation lacunaire.

Certains doivent être internés durant une courte durée afin de prévenir des accidents envers eux-mêmes et d'autres personnes et de diminuer le risque de bagarres impliquant un nombre d'acteurs plus important. Ceci est onéreux et utilise des cellules déjà insuffisantes.

Les forces de police mobilisées à ses heures pour de tels événements ne permettent pas d'agir de manière adéquate et rapide pour d'autres interventions (accidents, cambriolages, bagarres domestiques, etc.).

Les coûts qu'entraîneraient (entraînent) une augmentation des agents sur le terrain pour ces interventions seraient importants et disproportionnés en rapport avec les maigres prestations apportées par ces établissements. Dans certains cas, ces possibilités d'ouverture peuvent être assimilées à un privilège.

L'argument qui consisterait à laisser ouvert un établissement jusqu'au départ des premiers trains serait surprenant, sachant que les clients de ces établissements proviennent de la région de Fribourg. Un établissement différent qu'un bar ou un dancing répondrait certainement mieux à ce besoin pour autant qu'il soit avéré.

Il est étonnant qu'aucune mesure ne soit prise par les préfets afin de résoudre ce problème récurrent. Au contraire, le nombre d'établissements qui ont la possibilité d'ouvrir leur porte durant des heures prolongées ne fait que d'augmenter.

- Combien d'interventions ont été nécessaires dans les deux établissements précités, en une année ?
- Quels sont les autres établissements qui causent des problèmes de sécurité nécessitant régulièrement l'intervention de la Police cantonale ?
- Comment le Conseil d'Etat explique le privilège donné à certains établissements (bars et dancings) d'ouvrir jusqu'à 4 h 00 ou 6 h 00 du matin alors qu'ils causent autant de problèmes ?
- Est-ce que le Gouvernement va agir auprès des préfets concernés afin de diminuer les heures d'ouverture aux établissements qui causent régulièrement et exagérément des problèmes comme c'est le cas actuellement ?

(Sig.) Christian Ducotterd, député